



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DU NORD

Service Urbanisme et Connaissance
des Territoires
Atelier Stratégies Territoriales

Réf : SUCT/AST/CDCEA

Tél : 03 28 03 86 11

Fax : 03 28 03 85 92

Courriel : ddtm-suct@nord.gouv.fr

Lille, le **30 NOV. 2011**

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES

REUNION du 20 octobre 2011

PROCES-VERBAL

Le 20 octobre 2011, la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) s'est réunie à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord, à Lille, 62 boulevard de Belfort, sous la présidence de M. Pierrick HUET, Directeur Adjoint, représentant M. Philippe LALART, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord, empêché, conformément à l'arrêté Préfectoral du 19 mai 2011.

Ont assisté à cette réunion :

Membres :

- M. Ahmed ABDELGHANI, représentant DDTM
- M. Jean-Jacques ANCEAU, représentant du Conseil Général du Nord
- M. Nicolas BURIEZ, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement
- M. Alexandre DESWARTE, représentant de la Chambre départementale des notaires
- M. Christian DUQUESNE, représentant de la Chambre d'agriculture du Nord
- Maître Christophe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
- M. Denis TOP, représentant de la Confédération paysanne du Nord
- M. Hubert VANDERBEKEN, représentant la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Nord

Membre suppléant :

- M. Nicolas CAMBRONNE, DDTM 59/SEA

Rapporteurs DDTM :

- M. Pierre COPPIN, rapporteur
- Mme Olivia NEURAY, rapporteur
- Mme Valérie WULLUS, rapporteur

Expert invité :

- M. Sébastien Cosnier, DREAL
- Mme Anne-Marie Vandercruyssen, SAFER

Secrétariat :

- Mme Nathalie Roznowski, DDTM/SUCT

Absents excusés :

- M. Carlos DESCAMPS, représentant de la Coordination rurale du Nord
- M. Alain VAILLANT, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement ;
donne son pouvoir à M. Nicolas BURIEZ
- M. Jean-Marie ALLAIN, Maire de Marpent, membre du Syndicat Mixte du SCOT de Sambre Avesnois

Absents non excusés :

- Mme Désirée DUHEM, Maire de Hantay, représentante de l'Association des Maires du Nord
- M. Alfred BOULAIN, Maire d'Erchin, représentant de l'Association des Maires du Nord

Après avoir vérifié que le quorum était atteint (12), Monsieur le Président remercie les membres de leur présence et aborde l'ordre du jour :

- PV de la commission du 8 octobre 2011
- Schéma régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie
- projets de carte communale de Saint Vaast en Cambrésis

I. Adoption du PV du 8 octobre 2011

M. Top demande les possibilités d'indemnisation des membres non salariés de la CDCEA.

M. P. Huet propose qu'un courrier émanant de la Confédération Paysanne précisant la demande soit transmis.

Le PV est adopté.

II. Schéma Régional du Climat, de l'air et de l'Énergie

M. Sébastien Cosnier, DREAL, Division Energie-Climat fait une présentation du SRCAE :
voir présentation en annexe.

Points abordés :

- **Enjeux et constats du changement climatique, aux niveaux national et régional.**
A noter que le schéma ne prend pas en compte l'effet « puits de carbone » des prairies et forêts.
- **Enjeu de lutte contre la pollution atmosphérique**
A noter que la France est en contentieux avec l'Union Européenne pour non respect des objectifs européens concernant les poussières atmosphériques.
- **Adaptation au changement climatique**
- **Vulnérabilités.**

Echanges :

- Interpellation sur la définition des « surfaces artificialisées » :

M. Cosnier précise qu'il s'agit des surfaces non agricoles et non naturelles ; à titre d'exemple, il peut s'agir d'espaces verts.

La consommation d'espaces agricoles correspond à des espaces naturels et des zones artificialisées. Les chiffres fournis sont issus des données SIGALE, reposant sur des données réelles observées par photographie aérienne.

- M.Vanderbeken évoque le chiffre de 3000 ha de consommation d'espace, chiffre non confirmé.

Les données Agreste donne un chiffre voisin de 2000 ha.

- M. Huet précise bien que, quels que soient les chiffres, il est impératif d'inverser la tendance.

■ **Méthode de scénarisation :**

Le scénario régional reprend l'objectif du Grenelle, sans prendre un objectif supérieur : la région n'est pas en capacité d'atteindre le facteur 4 d'ici 2020.

Concernant l'enjeu « qualité de l'air », l'application de la norme PM 10 s'appliquera au parc automobile.

■ **Orientations- généralités :**

A noter que le volet « agroc carburant » s'insère dans le dispositif national préexistant ; le SRCAE n'apporte aucun objectif complémentaire dans ce domaine.

Éolien : La carte figurant dans le SRCAE est opposable aux documents administratifs (enjeux paysagers, naturels, humains).

Photovoltaïque :

Le SRCAE précise bien que l'installation de photovoltaïque ne doit pas s'effectuer au détriment d'espaces agricoles sauf sur les friches, les délaissés.

Echanges :

- M. Deswarte : Que sont ces délaissés ? A quoi correspondent les 700 friches de plus de 3 ha ? Les délaissés autour des infrastructures constituent effectivement des espaces délaissés importants, mais ce ne sont pas les seuls espaces délaissés.

La notion de « terre agricole » prise en compte par rapport à ces espaces agricoles délaissés demande un éclaircissement : M.Cosnier prend note de cette demande.

- M. Levecq : Quelles sont les préconisations pour développer les énergies renouvelables ?

M.Cosnier ne peut apporter de réponse à ce sujet.

M. Huet précise que les projets spéculatifs qui ont pu voir le jour, en particulier concernant le photovoltaïque, ne sont pas le but de la politique énergétique.

■ **Orientations liées à l'aménagement du territoire :**

M. Cosnier précise qu'en lien avec le développement de la filière bois-énergie, le développement de la forêt en région ne se fera pas n'importe où : les périmètres de protection de captage sont l'une des pistes possibles.

L'outil privilégié d'application des orientations du SRCAE est le SCOT.

Echanges :

- A noter : La nécessité d'aboutir à des diagnostics plus étayés concernant les espaces agricoles et les services rendus par les espaces naturels.

A noter également : possibilité de créer des ZAPA : Zones d'Action Prioritaires pour la qualité de l'Air : seules les voitures moins polluantes, des chaufferies à haut niveau d'exigence sont autorisées.

M. Anceau évoque le manque de volontarisme en l'absence d'incitation financière.

M. Cosnier répond que les moyens mis en œuvre font l'objet d'une réflexion collective entre l'ensemble des acteurs concernés.

M. Levecq demande quelles contraintes sont associées à l'application du SRCAE.

M. Cosnier précise que les avis de l'État tiendront compte du SRCAE. Aucun moyen financier n'est actuellement prévu pour la mise en application du SRCAE. Le Conseil Régional est le copilote : une réflexion est en cours pour accompagner la mise en œuvre du SRCAE.

Les SCOT sont les outils-clés pour la mise en œuvre du SRCAE ; les PCET le sont également dans les territoires où ils existeront.

- M.Vanderbeken : Le bocage pourrait servir au développement de la filière bois-énergie, mais se pose la question des contraintes qui pourraient affecter l'activité agricole.

M. Cosnier souligne la possibilité pour chacun de contribuer à la réflexion collective en apportant son point de vue, notamment concernant l'enjeu agricole.

M. Anceau précise que les chartes des parcs naturels régionaux comportent des mesures qui participent à l'évolution des pratiques et réflexions.

M. Huet précise l'intérêt des moyens de contractualisation dynamiques : les mesures d'accompagnement amorcent les changements de pratique dans un 1er temps, puis doivent faire place à des pratiques normalisées, sans contrepartie. Cependant, dans certains dispositifs comme les mesures agro-environnementales, le niveau de réglementation est devenu plus exigeant car la situation n'était pas satisfaisante. L'évaluation des dispositifs permet de mieux cerner la marge de progrès nécessaire.

M. Vanderbeken exprime que les mesures contractuelles permettent de progresser.

M. Huet précise la difficulté de faire objectiver les avancées nécessaires et rappelle que le Réseau de Fermes référentes, instauré il y a 2 ans avec la Chambre d'Agriculture ne s'est toujours pas concrétisé.

S Cosnier précise que le SRCAE a un objectif de progrès ; le volet formation est cependant absent.

P. Huet précise la nécessité de la logique de rupture.

Projets mis en perspective par S Cosnier :

un guide à destination des élus

un guide à destination des bureaux d'études.

Mme Wullus récapitule les points-clés du SRCAE en lien avec l'objectif de contrôler la consommation d'espaces agricoles. (*voir présentation en annexe*)

Il est proposé à la CDCEA d'émettre un avis favorable à propos du SRCAE

Les membres de la commission procèdent au vote :

Ont voté pour le projet :

- Pierrick HUET, Président
- Ahmed ABDELGHANI, représentant DDTM
- M. Jean-Jacques ANCEAU, représentant du Conseil Général du Nord
- M. Carlos DESCAMPS, représentant de la Coordination rurale du Nord
- Maître Christophe LEVECOQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
- M. Christian DUQUESNE, représentant de la Chambre d'agriculture du Nord
- M. Denis TOP, représentant de la Confédération paysanne du Nord

A voté contre le projet :

- M. Alexandre DESWARTE, représentant de la Chambre départementale des notaires

Abstention :

- M. Nicolas BURIEZ, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement (**2 voix**)

Avis favorable (7 voix).

III. PROJET DE CARTE COMMUNALE DE SAINT VAAST EN CAMBRESIS

Présentation du dossier par Valérie Wullus : voir les éléments de présentation et d'analyse en annexe.

Avis proposé :

Le projet comporte une consommation certaine d'espaces agricoles (au chiffrage approximatif (Pâtures secteur Est : 16 132 m² + 6732 m² et Pâturage Secteur Nord : 2097 m² pour la construction de logements aidés); ce parti d'aménagement apparaît sur-dimensionné au regard du diagnostic établi (démographie et existence d'un parc de logements vacants important). Il n'intègre pas en outre de manière précise la prise en compte du risque inondation (cartographie fournie à ce sujet très imprécise).

D'autre part, aucune indication n'existe concernant le % de SAU consommé, notamment au regard des besoins d'extension de 3 exploitations.

Par conséquent, au vu du sur-dimensionnement des besoins en logements et du manque de précision concernant la prise en compte des projets d'extension des agriculteurs présents sur la commune, il est proposé d'émettre un avis défavorable.

Ont voté contre le projet :

- Pierrick HUET, Président
- M. Ahmed ABDELGHANI, représentant DDTM
- M. Jean-Jacques ANCEAU, représentant du Conseil Général du Nord
- M. Nicolas BURIEZ, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement
- M. Alexandre DESWARTE, représentant de la Chambre départementale des notaires
- M. Christian DUQUESNE, représentant de la Chambre d'agriculture du Nord
- Maître Christophe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
- M. Denis TOP, représentant de la Confédération paysanne du Nord
- M. Hubert VANDERBEKEN, représentant la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Nord

Avis défavorable à l'unanimité (10 voix).

L'ordre du jour de la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles du 20 octobre 2011 étant épuisé, M. le Président lève la séance.

Prochaine réunion :

Jeudi 8 décembre 2011, 14h.

Le Président de la Commission Départementale
de Consommation des Espaces Agricoles

